

Mairie de Mantenay
Rue du Val d'Authie
62870 MAINTENAY
Tel : 03.21.90.31.36
Horaires d'ouverture de la Mairie
Les lundi et vendredi de 14h à 18h
Les mardi et jeudi de 14h à 19h

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
DU 20 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mr DENOEUX Reynald, Maire, Convocation du 10 juillet 2026

Etaient présents : Mrs Denoeux Reynald, Brutel Régis, Mouillard Alain, Cabas Gontran, Huré Nadège, Compagnon Gaëlle, Mortreux Bérénice, Seneschal Patrice

Absent : Mme DE France Astrid, Bourgois Pascaline et Beuvain Kévin

Pouvoirs : Mme DE France Astrid pouvoir à Mr Brutel Régis

Mr CABAS Gontran est désigné secrétaire de séance.

Nomination du référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de nommer un référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres du Conseil, est nommé Mr BRUTEL Régis

Nomination du référent défense

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de nommer un référent défense.
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres du Conseil, est nommé Mr BRUTEL Régis

Nomination du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de nommer un référent incendie et secours.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres du Conseil, est nommé Mr SENESCHAL Patrice

Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole relative à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre de l'obligation scolaire et à la prévention de l'évitement scolaire

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention entre la Caisse d'Allocations Familiale et la Mutualité Sociale Agricole relative à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre de l'obligation scolaire et la prévention de l'évitement scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents, de donner pouvoir à Mr le Maire et de signer tous documents relatifs à la convention entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole relative à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre de l'obligation scolaire et à la prévention de l'évitement scolaire.

Désignation des membres DECI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Buire-le-Sec - Maintenay (DECI)

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres du Conseil, sont élus en qualité de

Membres titulaires : Mr DENOEUX Reynald, Mr BRUTEL Régis

Membre suppléant : Mr CABAS Gontran

Subvention de fonctionnement au syndicat Intercommunal à vocation unique de Buire-le-Sec - Maintenay

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide, d'attribuer les subventions suivantes :

- Article 657348 : Syndicat Intercommunal à vocation unique de Buire-le-Sec – Maintenay : 1 000 euros

Mise en sécurité de 2 points d'arrêt

Après présentation des éléments transmis par l'entreprise Duffroy, le conseil valide le programme de travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Hauts de France au titre de l'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt.

Le plan de financement suivant est ainsi approuvé :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Point d'arrêt 1 : Rue du Val d'Authie / Mairie Ecole (N°78)	3 325.00 €	Région – Aide à la mise en sécurité des points d'arrêt	2 000.00 €	30.07 %
Point d'arrêt 2 : Rue du Val d'Authie (N°80)	3 325.00 €	-	-	-
Coût total de l'opération	6 650,00 €	Sous-total	2 000.00 €	30.07 %
-	-	Fonds propre	4 650.00 €	69.93 %
		Emprunts	-	-
		Sous-total	4 650.00 €	69.93 %
Total base éligible	6 650.00 €	Total des ressources	6 650.00 €	100.00 %

Travaux d'Aménagement de la rue de Buire – RD 139

Avenant au Marché de Travaux

En date du 30 juin 2025, le conseil municipal avait délibéré pour donner son autorisation à M le maire à signer le Marché avec l'entreprise Duffroy TP pour les travaux repris en Objet.

Le montant du Marché signé est de 384 977.40€ H.T. Additionné aux frais annexes (Loi sur l'eau V2R, levé topographique, maîtrise d'œuvre, frais de publicité de l'appel d'offre), le bilan du chantier était porté à 416 927.40 € H.T. pour une base subventionnable de 506 995.00€ H.T.

Dans le cadre des travaux, il a été décidé de faire réaliser les travaux complémentaires suivants afin de profiter de la base subventionnable :

- ⇒ Renforcement de la signalisation et de la sécurité sur la rue, (marquage pour les poteaux incendie, déplacement du radar pédagogique, fourniture et pose de potelet de ville, marquage de zebra bus, pose de panneau arrêt de bus...)

- ⇒ Renforcement de la structure et mise en œuvre d'enrobés pour la création d'une aire de stationnement bus.
- ⇒ Fourniture et pose de canalisation Ø315 CR16 sous une parcelle agricole, afin de garantir la résistance de l'ouvrage par rapport aux charges des engins agricoles.
- ⇒ Reprofilage en GNT + réfection de l'entrée de Monsieur De la Houplière en gravillonnage pour remise en état après travaux
- ⇒ Réalisation d'un mur en parpaing de hauteur 2,00 ml y compris fondation et chaînage pour refermer au droit de la propriété De la Houplière

Après décompte des ajustements techniques réalisées dans le cadre du chantier, l'incidence financière est de + 11 250.00 € H.T.

Montant de l'avenant :

- ⇒ Taux de la TVA : 20.00 %
- ⇒ Montant HT 11 250.00€
- ⇒ Montant TTC : 13 500.00€
- ⇒ % d'écart introduit par l'avenant : 2.92%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- ⇒ Total H.T. : 396 227.40€
- ⇒ T.V.A. : 20.00%
- ⇒ Total T.T.C. : 475 472.88€

Le conseil municipal donne donc son autorisation à M le Maire pour la signature de cet avenant.

Questions diverses :

Faire un rappel des dates de fermetures de la mairie (congés d'été du 31 juillet au 2 septembre 2026 inclus)

Fin de séance 19h05

Etaient présents :

DENOEUX Reynald
 BRUTEL Régis
 CABAS Gontran
 MOUILLARD Alain
 SENESCHAL Patrice
 MORTREUX Bérénice
 HURÉ Nadège
 COMPAGNON Gaëlle
 Pouvoir M. D. France
 à Brutel Régis